

## SEANCE DU 20 OCTOBRE 2023

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : 13

Convocation a été faite le jeudi 12 octobre 2023 pour le vendredi 20 octobre 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt octobre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de BONNARD sous la présidence de Monsieur Jean-Luc WARIE, Maire

Etaient présents : D. BARJOT, A-S. BORM, J-D. CAILLEUX, C. CORNU, N. COSTE, D. DEPREZ, C. FOUCAULT, M. GENEVRIER, D. MONNIER, J-P. PARRINELLO, A. PINEAU, J-L. WARIE

Etaient absents : M. DIVERT,

Etaient représentés :

Secrétaire de séance : Alexandre PINEAU

**Rajout à l'ordre du jour** : Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Organisation de la semaine scolaire
- Abonnement internet de la mairie

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de rajouter ces points à l'ordre du jour.

Quorum :  $13/2 = 7$ , quorum atteint : 9

Ordre du jour :

- Communications du Maire
- Décision modificative
- Noël de nos aînés
- Noël des enfants
- Numération des propriétés rue Marcel Pillin
- Participation transports scolaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dernier compte rendu de la réunion du 19 juillet 2023.

### COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Droit de Prémption Urbain (DPU) :

La commune n'a pas exercé son droit de DPU pour les parcelles ci-dessous :

- Parcelle AD N°118 : 23 Ancien Chemin d'Ormoy
- Parcelle AD N° 127 : 28 Rue de l'Egalité

- Les déchets fermentescibles devront être versés dans un composteur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Des composteurs seront donc installés sur le territoire de la Communauté de communes et des bio-seaux seront distribués aux habitants. Le compost ainsi réalisé sera ensuite disponible pour les habitants à la déchetterie d'Epineau-les-Voves.

### Délibération n° 2023.01.20.10

#### Décision modificative

Le Maire propose de procéder à un virement de compte à compte suivant sur le budget de l'exercice 2023 :

Compte 6156 – Maintenance	- 1 500,00 euros
Compte 6615 – Intérêts des comptes courants	+ 1 500.00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de procéder aux nouveaux crédits ci-dessus sur le budget de l'exercice 2023.

### **Délibération n° 2023.02.20.10**

#### **Noël des aînés**

Le Maire expose aux conseillers que le repas de nos aînés ne pourra pas se faire à la salle des fêtes de BASSOU. La salle n'est pas disponible.

En contrepartie, il propose aux conseillers d'aller au restaurant « le Bonheur » à Monéteau, le dimanche 10 décembre 2023, pour 25 euros boisson comprise par personne. Chacun composera son menu dans le choix du buffet proposé.

Un devis a été demandé à Cresson Voyages pour un aller-retour en autocar de 59 places à Monéteau pour un montant de 275 TTC. Départ à 12h15 de Bonnard et le retour à 15h00 à Bonnard.

Une invitation sera distribuée à toutes les personnes de 70 ans et plus, inscrites sur la liste électorale. Il n'y aura pas de compensation si les personnes ne participent pas au repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- de retenir la restaurant « Le Bonheur » à Monéteau, pour 25 euros par personne

-et de retenir Cresson Voyages pour emmener et ramener les aînés au restaurant « Le Wafu » de Monéteau.

### **Délibération n° 2023.03.20.10**

#### **Noël des enfants**

Le Maire a déjà contacté PANORAMIC pour la projection des films pour les écoles de Bonnard.

Le 21 décembre 2023, les enfants des écoles maternelles regarderont « L'incroyable Noël de Shaon le mouton » et l'après-midi les enfants des écoles primaires « Migration ».

Des friandises seront achetées pour donner aux enfants.

Le Père Noël passera à l'école maternelle et primaire.

### **Délibération n° 2023.04.20.10**

#### **Numérotation des propriétés rue Marcel Pillin**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de renuméroter les parcelles cadastrées AD n° 212, AD n° 40 et AD n° 39.

- AD n° 212 porterait le n° 1 rue Marcel Pillin
- AD n° 40 porterait le n° 1 A rue Marcel Pillin
- AD n° 39 porterait le n° 1 bis rue Marcel Pillin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de renuméroter les parcelles AD n° 212, AD n° 40 et AD n° 39 comme indiqué ci-dessus.

### **Délibération n° 2023.05.20.10**

#### **Participation transports scolaires**

Cette délibération annule et remplace la délibération 2023.07.19.07.

Mesdames Anne-Sophie BORM et Christelle FOUCAULT et Monsieur Nicolas COSTE ne prennent pas part au vote.

Les transports scolaires sont gratuits en Bourgogne –Franche-Comté sauf pour les enfants considérés comme « non ayants droits ».

Or, dans le cadre du regroupement pédagogique, les enfants domiciliés et scolarisés à BONNARD et fréquentant régulièrement la garderie située à BASSOU ne sont pas ayants droits du transport scolaire ; les familles doivent s'acquitter d'une facture de 100,00 euros.

Le Maire propose aux conseillers de prendre en charge cette dépense de 100,00 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des présents,

**DECIDE** de participer au transport des enfants considérés comme « non ayants droits » et fréquentant les écoles maternelle ou primaire du regroupement pédagogique intercommunal de BASSOU – BONNARD – CHICHERY à hauteur de 100,00 euros par an et par enfant.

Cette délibération est valable jusqu'à la rentrée scolaire de septembre 2025 pour l'année scolaire 2025-2026.

**Délibération n° 2023.06.20.10**

**Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche-Comté**

**Vu** le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

**Vu** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndicale n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), ci-jointe en annexe,

**Considérant** que la COMMUNE DE BONNARD est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération n° 2021.02.19.03 du 19 mars 2021.

**Considérant** que le groupement de commandes dont COMMUNE DE BONNARD est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité.

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de COMMUNE DE BONNARD d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité.

**APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITÉ, les membres du conseil municipal DECIDE :**

- **D'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat
- commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- **D'autoriser** le maire à signer la convention constitutive du groupement,
- **D'autoriser** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de COMMUNE DE BONNARD et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **D'autoriser** le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,
- **D'autoriser** le maire ou son représentant à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaires à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,
- **D'intégrer** au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,
- **De donner** mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire de l'Yonne pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,
- **De donner** mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte COMMUNE DE BONNARD dans le cadre de la convention constitutive.

## Annexe à la délibération de la Commune de BONNARD du 20 octobre 2023

Liste des Points De Livraison (PDL) de COMMUNE DE BONNARD à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté.

Fluide	Nom du site	Adresse du site	Numéro PDL	Date d'entrée (2)	Recours électricité HVE (1) ou au Biométhane (3)
Electricité	CAMPING	RUE DU PORT DES FONTAINES	12424167857530	1/1/2026	
Electricité	ECOLE MATERNELLE	9 RUE DE LA LIBERTE	12427641084785	1/1/2026	
Electricité	ECOLE PRIMAIRE	39 ROUTE DE LA GARE	12426049188956	1/1/2026	
Electricité	EGLISE	15 ROUTE DE LA GARE	12424746728756	1/1/2026	
Electricité	HANGAR COMMUNAL	ROUTE DE LA MOUILLERE	12425759753347	1/1/2026	
Electricité	MAIRIE	2 ROUTE DE LA GARE	12424457293164	1/1/2026	
Electricité	MEDIATHEQUE	37 ROUTE DE LA GARE	12425904471127	1/1/2026	
Electricité	POSTE BONNARD - EP	19 ROUTE DE LA GARE	12425615035512	1/1/2026	
Electricité	POSTE CAILLOUX - EP	51 ROUTE DE LA GARE	12426193906710	1/1/2026	
Electricité	POSTE LA BERGERIE - EP	26 B ROUTE DE LA MOUILLERE	12427496366905	1/1/2026	
Electricité	POSTE LES 2 PONTS - EP	RUE DES PONTS	12426772777919	1/1/2026	
Electricité	POSTE PATIS - EP	1 B RUE DU PORT DES FONTAINES	12423878421926	1/1/2026	
Electricité	POSTE POIRIER - EP	53 ROUTE DE LA GARE	12426338624589	1/1/2026	
Electricité	POSTE SAUCY - EP	38 RUE DU SAUCY	12426917495787	1/1/2026	
Electricité	POSTE TREMBLAIE - EP	RUE DE LA BERGERIE	12427351649175	1/1/2026	
Gaz naturel	CAMPING	LE PATIS	12425325571655	1/1/2028	
Gaz naturel	ECOLE MATERNELLE	9 RUE DE LA LIBERTE	12461939177018	1/1/2028	
Gaz naturel	ECOLE PRIMAIRE	39 ROUTE DE LA GARE	12435600535307	1/1/2028	
Gaz naturel	MAIRIE	2 ROUTE DE LA GARE	12424602010948	1/1/2028	

### **Délibération n° 2023.07.20.10**

#### **Porte de l'atelier**

La porte de l'atelier est cassée. Trois entreprises, MET 89, LIGERON Fermetures et la SARL VALET Marc sont passées pour nous établir un devis de réparation et ou un changement de porte de l'atelier et ou pour mettre un volet roulant au lieu d'une porte de garage.

Seul la SARL VALET Marc a proposé de réparer la porte de garage pour un montant de 1 457.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de choisir LA SARL VALET Marc pour la réparation de la porte de garage de l'atelier pour un montant de 1 457.00 € HT.

### **Délibération n° 2023.08.20.10**

#### **Abonnement internet de la mairie**

Suite à l'installation du système de stockage en réseau des données à la mairie et au SIAEP BASSOU-BONNARD par la société MEDISART 89, il nous a été proposé que l'abonnement internet de la mairie soit partagé avec le SIAEP BASSOU-BONNARD. Cela faciliterait l'installation du système pour le SIAEP BASSOU-BONNARD et en plus des économies pour la mairie et le SIAEP BASSOU-BONNARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de partager l'abonnement internet de la mairie avec le SIAEP BASSOU-BONNARD. L'abonnement sera payé par la commune de BONNARD et sera refacturé de la moitié au SAIEP BASSOU-BONNARD ;

### **Délibération n° 2023.09.20.10**

#### **Remboursement de la ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire propose de rembourser la ligne de trésorerie de 40 000 € par anticipation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de rembourser la ligne de trésorerie de 40 000 € souscrite auprès de la Caisse d'Epargne et autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 50.

Le Maire,

Jean-Luc WARIE



